

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales.....	2
Suite de l'Edito	2
Conclusions du Conseil européen de juin.....	2
La Suède prend la tête de l'Union européenne	3
2011 année européenne du volontariat	3
Agriculture et développement rural	4
La crise du secteur laitier	4
Communication sur la politique de qualité des produits agricoles.....	5
Compétitivité, Recherche et Innovation	6
Accord politique sur le nouveau statut des infrastructures de recherche	6
La programmation conjointe : un mécanisme d'avenir	6
Transports.....	7
Des sanctions pénales pour combattre la pollution maritime.....	7
Energie / Environnement.....	7
Consultation sur l'efficacité énergétique	7
Les priorités environnementales de la Présidence suédoise.....	7
Emploi / Social.....	8
Le fonds d'ajustement à la mondialisation réformé pour faire face à la crise	8
Nouvelle stratégie européenne en faveur de l'emploi.....	8

Agenda

Le Mois de l'Europe vous souhaite de bonnes vacances !

Le mois de l'Europe n°29

Juin 2009

Elections européennes



Corinne Lepage

Du 4 au 7 juin, les citoyens de l'UE ont renouvelé leurs représentants au Parlement européen. Les Eurodéputés ne sont plus que 736 en vertu du Traité de Nice (cf. [Le mois de l'Europe n°24](#) et [n°28](#)). Le scrutin a avant tout été marqué par une abstention record avec un taux de participation de 43,24% en Europe (40,48% en France), taux en baisse constante depuis la première élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979. Le Parti populaire européen (droite) est sorti vainqueur de cette élection avec 267 sièges, suivi par le Parti socialiste européen (159 sièges) et l'Alliance des démocrates et des libéraux (89 sièges). La circonscription Nord-Ouest dont fait partie la Basse-Normandie (avec le Nord Pas de Calais, la Picardie et la Haute-Normandie) a élu dix députés dont une bas-normande, Corinne Lepage.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Informations générales

Suite de l'Edito

Les dix élus de la circonscription Nord-Ouest sont :

- Dominique Riquet (UMP)
- Tokia Saïfi (UMP)
- Jean-Paul Gauzes (UMP)
- Pascale Gruny (UMP)
- Gilles Pargneaux (PS)
- Estelle Grelier (PS)
- Hélène Flautre (Europe-Ecologie)
- Marine Le Pen (FN)
- Corinne Lepage (MoDem)

Sur les 736 Eurodéputés élus le 7 juin, 264 siègeront dans le groupe PPE (Parti Populaire Européen : démocrates-chrétiens et conservateurs), 184 dans l'Alliance Progressiste des Socialistes et des Démocrates (APSD), 84 dans l'Alliance des Démocrates et des Libéraux Européens (ADLE), 54 dans le groupe des Verts, 54 dans le nouveau groupe eurosceptique des Réformateurs et Conservateurs européens (dominé par les conservateurs britanniques), 35 dans le groupe de la Gauche Unitaire Européenne (gauche radicale), 30 dans le groupe europhobe de l'Europe pour la Liberté et la Démocratie. Enfin, 31 Eurodéputés, (dont les élus du Front national français) vont siéger comme non-inscrits.

Le président du Parlement européen sera désigné lors de la session constitutive qui aura lieu du 14 au 16 juillet à Strasbourg. Il devrait s'agir du Polonais Jerzy Buzek, candidat du groupe PPE. Les présidents et vice-présidents des commissions parlementaires seront élus entre le 20 et le 23 juillet. La première session plénière du nouveau Parlement européen se tiendra du 14 au 17 septembre.

Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur (donc dans l'hypothèse d'une victoire du « oui » lors d'un second référendum irlandais), 18 députés supplémentaires feront leur entrée au Parlement européen. La circonscription française du Nord-Ouest pourrait ainsi gagner un député de plus.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site du Parlement européen](#)

Conclusions du Conseil européen de juin

Les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres se sont réunis les 18 et 19 juin à

Bruxelles pour le dernier Conseil européen sous Présidence tchèque, cette dernière s'étant achevée le 30 juin pour laisser la place à la Présidence suédoise. Ce Conseil fut l'occasion d'aborder un certain nombre de dossiers clés comme la nomination du prochain Président de la Commission. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur soutien politique à José Manuel Barroso, candidat à sa propre succession. Il reviendra cependant au Parlement européen de se prononcer par un vote sur le futur Président de la Commission à l'automne (après le second référendum irlandais).

A l'occasion du Conseil, José Manuel Barroso a présenté son programme politique pour un nouveau mandat. Les six points majeurs de ce programme sont :

- Développer une économie sociale de marché, ouverte et compétitive.
- Investir dans la recherche.
- Sortir de la crise actuelle en préparant une croissance plus intelligente, plus verte et plus durable.
- Conserver le leadership européen en matière de lutte contre le changement climatique et assurer la sécurité énergétique de l'UE.
- Refuser toute forme de protectionnisme mais promouvoir et protéger les intérêts européens à l'échelle internationale.
- Contribuer au développement d'une réglementation et d'une supervision des marchés financiers à l'échelle mondiale.

Le deuxième sujet clé de ce Conseil était la question des garanties apportées à l'Irlande afin qu'elle puisse organiser un second référendum (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)). Les garanties réclamées par l'Irlande (droit à la vie, droit de la famille, éducation, fiscalité, neutralité militaire de l'Irlande) lui ont été accordées dans une décision du Conseil qui garantit que ces domaines ne seraient pas affectés par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Cette décision est juridiquement contraignante et prendra effet lors de l'entrée en vigueur du traité. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également rappelé dans une déclaration solennelle que l'UE accorde une grande importance à la protection des droits des travailleurs et au progrès social. Enfin, le Conseil a réaffirmé que chaque pays continuerait à disposer d'un Commissaire suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le Premier ministre irlandais, Brian Cowen, s'est dit satisfait du compromis trouvé par les 27. Un nouveau référendum sera organisé en Irlande le 2 octobre.

La question du changement climatique et la préparation de la conférence des Nations Unies

sur le climat (7-18 décembre Copenhague) figurait également à l'agenda du Conseil. Les conclusions du Conseil soulignent les objectifs européens ainsi que l'engagement de l'Union de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 voire 30%. Le Conseil rappelle également que la position européenne est celle d'une responsabilité partagée entre les différents Etats du globe. Chacun devra donc lutter contre le réchauffement climatique, y compris les pays en voie de développement, mais de manière différenciée en fonction des responsabilités et des capacités de chacun. En ce qui concerne la question épineuse du financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en voie de développement, les 27 ont indiqué que l'UE « assumera sa part ». Cependant, ils n'ont pas précisé quel pourrait être le montant de cette part, alors même qu'il s'agira d'un élément clé dans les négociations de décembre.

→ Plus d'informations :

➤ [Conclusions de la présidence](#)

La Suède prend la tête de l'Union européenne



Conformément à la règle de la présidence tournante, la Suède a pris la tête du Conseil depuis le 1^{er} juillet. La Présidence suédoise a choisi d'afficher son caractère résolument européen en étant la 1^{ère}

présidence à utiliser un nom de domaine en .eu pour son site internet. Réussir cette présidence ne sera pas chose aisée dans la mesure où l'activité de l'UE sera fortement ralentie au second semestre 2009 en raison du renouvellement de la Commission et de la mise en place du nouveau Parlement.

La Présidence suédoise a défini 4 priorités majeures :

- L'emploi, la croissance et la compétitivité : la Présidence suédoise souhaite limiter le chômage ainsi que l'exclusion et réintégrer un maximum de travailleurs dans le marché du travail en créant des conditions favorables à un taux d'emploi élevé durable. La politique de l'emploi est une prérogative nationale mais l'UE peut inciter les Etats à adopter des objectifs communs et à échanger des bonnes pratiques. La Présidence suédoise compte poser les bases de la future stratégie européenne pour la croissance et l'emploi qui

remplacera la stratégie de Lisbonne qui prend fin en 2010. La nouvelle stratégie pour la croissance et l'emploi sera adoptée au printemps 2010 pendant la Présidence espagnole.

- Le climat, l'énergie et l'environnement : l'objectif majeur de cet axe est la conclusion d'un accord ambitieux lors des négociations de Copenhague (voir article séparé).
- Une Europe plus sûre et plus ouverte : la Présidence s'est fixé comme objectif l'adoption d'un nouveau programme de travail sur les questions policières, frontalières et douanières, la justice ainsi que la politique d'asile, de migration et de visa. Ce programme intitulé « [programme de Stockholm](#) » portera sur la période 2010-2014.
- L'UE en tant qu'acteur mondial et la poursuite de l'élargissement : la Présidence suédoise souhaite développer la capacité d'action de l'UE en cas de crises internationales et renforcer la coopération avec les pays tiers importants. La cohérence de la politique étrangère et de sécurité commune doit être accrue. Sur la question de l'élargissement, la Présidence suédoise estime que les négociations d'adhésion avec la Croatie pourraient aboutir cet automne. Elle souhaite également faire progresser les négociations d'adhésion avec la Turquie et oeuvrera pour un rapprochement avec les pays des Balkans occidentaux.

→ Plus d'informations :

➤ [Site de la Présidence suédoise](#)

2011 année européenne du volontariat

Le volontariat, grâce auquel des millions de citoyens européens s'impliquent dans la société civile, renforce des valeurs européennes communes telles que la solidarité et la cohésion sociale. Il permet aux volontaires d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences et dans certains cas, de faciliter l'insertion professionnelle de ces personnes. C'est pour ces raisons et parce que le volontariat occupe une place non négligeable dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, l'environnement ou le sport, que la Commission a choisi de faire de 2011 l'année européenne du volontariat, autour de 4 objectifs :

- travailler à l'instauration de conditions propices au volontariat,

- récompenser et reconnaître les activités du volontariat,
- donner aux organisations de volontariat les moyens d'agir et d'améliorer la qualité de ce dernier,
- sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat.

Ces objectifs se traduiront essentiellement par des actions de communication et de sensibilisation ainsi que par des échanges de bonnes pratiques.

La Commission propose d'allouer 6 millions € à cette année du volontariat. Cependant, le choix de ce thème devra être au préalable entériné par le Parlement et le Conseil au début de l'année 2010.

Pour information, 2009 est l'année de la créativité et de l'innovation tandis que 2010 sera l'année de la lutte contre la pauvreté (cf. [Le mois de l'Europe n° 23](#)).

→ Plus d'informations :

- [Communiqué de presse de la Commission](#)

Agriculture et développement rural

La crise du secteur laitier

- **Les causes de la crise**



La baisse du prix du lait payé aux agriculteurs est due avant tout à une **baisse des cours mondiaux** depuis plusieurs mois, alors que les prix avaient atteint des niveaux sans précédent en 2007 et au début 2008 en raison d'une forte demande mondiale conjuguée à une baisse de la production en Australie et en Amérique du Sud (mauvaises conditions climatiques). Les prix sont aujourd'hui revenus à un niveau inférieur à celui de 1997. Les coûts de production (aliments pour le bétail, énergie...) ont augmenté en même temps que les prix du lait mais ils restent aujourd'hui élevés. La baisse du prix du lait européen s'explique par une diminution de la demande mondiale et une baisse des exportations européennes.

La baisse des prix est d'autant plus ressentie par les agriculteurs que la déréglementation du marché du lait s'est accrue ces dernières années. En France, jusqu'en mai 2008, les prix étaient fixés par le Centre national interprofessionnel de

l'économie laitière qui regroupait les différents acteurs de la filière. Le prix payé aux producteurs était indexé sur les prix du marché aval constatés sur les douze mois précédents, ce qui permettait de lisser les sommes versées aux agriculteurs. Cependant, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a estimé que cette pratique constituait une distorsion de concurrence.

Depuis, les prix sont fixés selon la loi de l'offre et de la demande et de fait, par les industriels. Les agriculteurs sont donc plus vulnérables aux fluctuations du marché sans que cela puisse réellement bénéficier au consommateur, le lait en lui-même ne constituant, en moyenne, que 30% du prix payé en supermarché (les 70% restants correspondent principalement aux frais de transports, d'emballage et aux marges des différents intermédiaires).

- **La question des quotas**

Instaurés en 1984, les quotas ont pour objectif de limiter la production laitière afin d'éviter une surproduction et un effondrement des prix. Chaque Etat membre dispose d'un quota qui correspond à un volume de production à ne pas dépasser. Le quota national est réparti ensuite entre les producteurs selon la destination de leur production (vente directe ou vente aux laiteries). Les dépassements de quotas font l'objet d'une sanction financière. En France, les quotas laitiers sont gérés par l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait). Lors de la réforme de la PAC en 2003, il a été décidé que les quotas laitiers seraient supprimés en avril 2015.

En raison de l'explosion de la demande mondiale en produits laitiers en 2007 et 2008, les quotas avaient été relevés de 2% au 1^{er} avril 2008 par le Conseil Agriculture, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), malgré l'opposition de l'Allemagne et de l'Autriche (la France s'était abstenue). Ces deux pays estimaient, début 2008, que les prix avaient déjà commencé à baisser. Le bilan de santé de la PAC adopté en novembre 2008 par le Conseil, prévoit une nouvelle augmentation des quotas de 1% par an de 2009 à 2013 avant suppression totale des quotas en 2015.

Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'agriculture, a catégoriquement refusé de revenir sur cette évolution. Elle estime en effet que cette hausse n'a pas eu de conséquences sur le prix du lait puisque la production a diminué de 0,5% depuis avril 2008 alors que les quotas ont été augmentés de 2% sur la même période.

➤ La réponse de la Commission

Face à la pression de certains Etats membres (France, Allemagne, Autriche) et des agriculteurs, la Commission a concédé plusieurs mesures :

- Versement anticipé des aides directes. Jusqu'à 70% des aides à la production seront versées à partir du 16 octobre 2009 (ces aides devaient être initialement versées entre décembre 2009 et juin 2010)
- Permission de poursuivre au-delà du mois d'août les mesures d'interventions publiques.
- Extension de la période pour le stockage privé du beurre qui devait s'arrêter initialement au 15 août.
- Extension du programme de distribution du lait dans les écoles à de nouveaux produits laitiers mais refus d'augmenter les aides.
- Réflexion en vue de rendre le fromage éligible aux restitutions.

La Commission européenne devrait publier le **22 juillet prochain** une communication sur l'analyse du secteur et les évolutions possibles pour stabiliser le marché du lait et des produits laitiers.

Communication sur la politique de qualité des produits agricoles

La Commission a publié le 28 mai 2009 une communication sur la politique de qualité des produits agricoles qui fait suite au Livre vert sur la qualité (cf. [Le mois de l'Europe n°27](#)). La communication reprend les principaux résultats de la consultation et indique quelles sont les pistes de réflexion et d'action sur lesquelles la Commission souhaite travailler dans les mois à venir.

➤ Normes de commercialisation

Les normes de commercialisation portent sur la composition des produits, leurs caractéristiques et les méthodes de production utilisées. La Commission souhaite examiner 3 aspects des normes de commercialisation :

- la nécessité d'une norme de base générale : la Commission établirait des règles obligatoires qui permettraient au consommateur d'avoir les informations de base sur un produit (ex : taille des œufs).
- l'étiquetage relatif au lieu de production : ce volet correspond à une forte demande exprimée dans les contributions pour que le lieu de production soit indiqué sur les produits.
- les mentions réservées facultatives : la Commission va examiner la possibilité de recourir au Comité européen de normalisation (organisation européenne édictant des normes sur la base du volontariat) plutôt qu'à la

législation communautaire pour l'édiction de ces règles.

➤ Indications géographiques



Les indications géographiques se déclinent aujourd'hui en 3 systèmes de protection et d'enregistrement (un pour les vins, un pour les spiritueux et un pour les produits agricoles et denrées alimentaires) et deux instruments à savoir l'AOP (appellation d'origine protégée) et l'IGP (indication géographique protégée). La Commission compte préparer une refonte de la législation sur les indications géographiques qui pourrait aboutir à une fusion des 3 systèmes actuels en une structure réglementaire unique tout en préservant les spécificités de chacun. La fusion de l'AOP et de l'IGP sera également à l'étude. Pour mémoire, la Basse-Normandie s'était prononcée en faveur du maintien des deux appellations dans la mesure où chacune d'entre elles se positionne sur une échelle géographique différente. La Commission précise que la reconnaissance des indications géographiques devra être améliorée. Elle souhaite aussi clarifier la question des droits de propriété intellectuelle et rationaliser les procédures administratives (raccourcir les délais nécessaires à l'enregistrement).

Les résultats de la consultation ayant souligné un fort besoin de protection des indications géographiques à l'échelle internationale, la Commission essaiera d'obtenir une amélioration des accords de l'OMC sur le sujet et de conclure des accords bilatéraux avec les partenaires commerciaux de l'UE.

➤ Spécialités traditionnelles garanties (STG)



La Commission propose, dans la communication, de supprimer le système actuel des STG (un faible nombre de produits bénéficient de cette appellation) pour le remplacer par la mention « produit traditionnel » qui aurait le statut de mention réservée au sein des normes de commercialisation. En devenant une norme de commercialisation, la STG devrait répondre à un cahier des charges moins détaillé et à des contrôles plus souples comparés aux obligations imposées par les systèmes de certification dont font partie actuellement les STG. Avec le nouveau système proposé par la Commission, les STG auraient le même statut que les mentions « plein air » ou « au sol » apposées sur les boîtes d'œufs.

➤ Agriculture biologique

La Commission annonce dans sa communication qu'un nouveau logo européen est actuellement en préparation et qu'il sera obligatoire pour tous les produits biologiques produits dans l'UE à partir de 2010. La Commission compte également travailler avec les pays tiers pour une reconnaissance mutuelle des normes de production biologiques.

La Commission étudie la possibilité d'établir un cadre sur l'étiquetage relatif au bien-être des animaux. De même, elle compte mener une étude de faisabilité sur l'extension du label écologique aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux.

La Commission devrait proposer de nouvelles mesures législatives courant 2010.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Communication sur la qualité](#)

Compétitivité, Recherche et Innovation

Accord politique sur le nouveau statut des infrastructures de recherche

Lors du Conseil Compétitivité des 28 et 29 mai, les Etats membres sont parvenus à un accord politique sur le règlement relatif au nouveau statut juridique des infrastructures de recherche, intitulé règlement ERIC (*European Research Infrastructures Consortium*). Les infrastructures de recherche ainsi reconnues seront considérées comme des organisations internationales et seront exemptées de TVA (Leur personnel n'aura pas cependant le statut de fonctionnaires internationaux). Ce statut devrait permettre de faciliter les négociations entre Etats membres sur la localisation d'une quarantaine de grandes infrastructures, notamment celles qui figurent sur la feuille de route [ESFRI](#) comme c'est le cas pour SPIRAL2. La Commission avait proposé déjà en juillet 2008 un nouveau cadre juridique mais l'épineuse question de la TVA et des impôts indirects avaient ralenti son adoption par le Conseil. La Commission pourrait recevoir dès le mois de septembre les premières candidatures pour obtenir le nouveau statut.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Cadre proposé par la Commission](#)

La programmation conjointe : un mécanisme d'avenir

La programmation conjointe

Pour optimiser l'utilisation des fonds public alloués à la recherche en Europe, la Commission européenne a proposé aux Etats membres, en juillet 2008, un mécanisme qui leur permettrait de concentrer leurs efforts sur un certain nombre de sujets, sur une base volontaire et à la carte. Des Etats membres pourront décider, dans un domaine précis, d'élaborer une vision commune et de financer ensemble des programmes de recherche. L'approche est ambitieuse : la programmation conjointe pourrait devenir un mécanisme aussi important que les PCRD pour la recherche européenne.

[Communication de la Commission de juillet 2008](#)

Avec le développement des JTI (*Joint Technology Initiatives* – grands partenariats public-privé européens pour financer la recherche dans certains domaines), la programmation conjointe est vue comme l'une des principales possibilités d'évolution du PCRD.

Au sein du Conseil Compétitivité, un groupe de travail s'est mis en place sur la programmation conjointe. Il mènera une consultation cet été afin de dresser une liste de thèmes pouvant faire l'objet de programmation conjointe, qu'il proposera à l'automne.

En parallèle, neuf Etats membres (dont la France) testent le mécanisme dans le domaine de la lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer. La Commission européenne (DG Santé et DG Recherche) s'appuiera sur ces premiers travaux pour faire en juillet une proposition de programmation conjointe dans ce domaine, qui sera négociée à l'automne.

Il reste à trouver également des solutions facilitant la mise en œuvre du mécanisme, la question la plus difficile à résoudre étant le financement de la recherche dans un autre Etat membre.

Ce travail reviendra à la Présidence suédoise qui s'est fixé 4 priorités en matière de recherche :

- la préparation du 8^{ème} PCRD,
- la gouvernance de l'Espace Européen de la Recherche,
- la simplification administrative et financière pour la programmation conjointe et les PCRD,
- le triangle de la connaissance, c'est-à-dire l'articulation entre les politiques d'éducation,

de recherche et d'innovation dans le but de renforcer la croissance de l'UE

Transports

Des sanctions pénales pour combattre la pollution maritime



Conformément à un accord conclu avec le Conseil des ministres, le Parlement européen a adopté le 5 mai, une proposition de la Commission visant à modifier la directive de 2005 relative à la pollution causée par les navires. Ce nouveau texte permettra de considérer les actes de pollutions maritimes graves comme des infractions pénales. Actuellement, il est moins coûteux pour certains responsables du transport maritime de polluer et de payer des sanctions administratives que de se conformer à la législation en vigueur. Le recours aux sanctions pénales pour les infractions dites « graves » permettra de mettre un terme à cette pratique.

Le texte adopté par le Parlement précise que seront considérés comme mineurs et donc soumis au droit administratif les rejets illicites, par les navires, de substances polluantes de moindre importance, si ce rejet ne détériore pas la qualité des eaux. Seront considérés comme infractions graves et donc comme actes criminels soumis au droit pénal, les cas sérieux de pollution ainsi que les rejets de moindre importance s'ils sont « répétés, intentionnels, commis témérement ou causés par une négligence grave ». Les personnes physiques et les personnes morales, notamment les propriétaires de cargaisons, les armateurs et les sociétés de classification, pourront être ainsi sanctionnées. La directive ne détermine pas le type ou le niveau exact des sanctions, cette question relevant des Etats membres.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Texte adopté par le Parlement](#)

Energie / Environnement

Consultation sur l'efficacité énergétique

La Commission européenne vient d'ouvrir une consultation sur la révision du plan d'action pour

l'efficacité énergétique. En vigueur depuis 2006, le plan d'action pour l'efficacité énergétique propose une série d'initiatives pour réaliser le potentiel européen en la matière. L'objectif de la présente consultation est d'évaluer le plan à mi-parcours (il s'achèvera en 2012) et d'y intégrer l'objectif européen de 20% d'économie d'énergie défini par le Conseil de décembre (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)). La consultation demande notamment aux parties prenantes de se prononcer sur la nécessité d'améliorer la législation sur des thèmes comme l'éco-design, l'étiquetage des produits énergétiques ou encore l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Des thèmes tels que la sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie et les conséquences de ces politiques sur les PME sont également abordées.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Consultation sur l'efficacité énergétique](#)

Les priorités environnementales de la Présidence suédoise



L'environnement est, avec l'emploi, l'un des deux enjeux majeurs de la Présidence suédoise. Elle a défini quatre grandes priorités dans ce domaine : le changement climatique, une économie éco-performante, la biodiversité et le milieu marin.

- Le changement climatique : l'objectif de la Présidence suédoise est de pérenniser l'ambition européenne en matière de lutte contre le changement climatique et d'obtenir un accord ambitieux à Copenhague en décembre prochain. Il est essentiel que l'UE conserve son leadership mondial sur cette question et pour cela la Suède organisera des rencontres avec les principaux pays émetteurs (pays du G8, Inde, Brésil) en vue du Sommet de Copenhague.
- Une économie éco-performante : la Présidence Suédoise souhaite placer l'environnement au cœur de la relance économique afin de traiter simultanément crise économique et crise environnementale. Des thèmes tels que le développement de sources d'énergies durables, l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre feront figures de priorités.
- La biodiversité : la feuille de route de la Présidence suédoise, dans ce domaine, consiste à préparer les négociations relatives à l'évolution post 2010 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Ce

texte vise à réduire la perte de la biodiversité et à encourager une utilisation durable de la diversité biologique.

- Le milieu marin : la Suède souhaite promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la planification maritime ainsi qu'une meilleure coordination des actions visant à protéger le milieu marin. Proposer des mesures en faveur d'une industrie de la pêche durable figure également dans les priorités suédoises sans qu'il soit précisé quel serait le contenu de ces mesures.

Pour des raisons d'agenda politique (renouvellement du Parlement et de la Commission), la Présidence suédoise est conçue comme une période de négociations et de préparation d'événements internationaux et de futures législations. Très peu de textes législatifs seront adoptés pendant cette période, le Parlement et la Présidence tchèque ayant souhaité conclure un nombre important de dossiers avant les élections de juin.

→ Plus d'informations :

- [Site de la Présidence suédoise](#)

Emploi / Social

Le fonds d'ajustement à la mondialisation réformé pour faire face à la crise

Le Parlement européen a approuvé le 6 mai dernier un accord négocié avec le Conseil qui vise à modifier les conditions d'utilisation du fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin de venir en aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de la crise économique. Cette modification n'est valable que pour les demandes déposées avant le 31 décembre 2011.

Créé en 2006, l'objectif initial du FEM est de soutenir la réinsertion et la reconversion professionnelles des travailleurs dont le licenciement est lié à la mondialisation (ex : délocalisation des activités de l'entreprise, augmentation substantielle des importations). Le fonds peut être utilisé pour financer la requalification des salariés, soutenir leur mobilité ou encore les conseiller lorsqu'ils souhaitent créer leur propre entreprise. Jusqu'alors le fonds n'était mobilisable que dans les cas où les pertes d'emplois s'élevaient à 1000 licenciements avec deux cas de figure possibles :

- 1000 licenciements sur une période de 4 mois dans une entreprise et ses fournisseurs ou producteurs en aval
- 1000 licenciements sur une période de 9 mois dans un secteur donné et dans une région ou deux régions contigües.

La réforme adoptée par le Parlement permet d'abaisser le seuil à 500 pertes d'emplois. Elle allonge également la durée de l'aide qui passe de 12 à 24 mois et elle fixe la part du FEM dans le cofinancement des aides à 65% (50% actuellement). Les 35% restants sont à la charge des Etats membres. Les demandes pour bénéficier du fonds doivent être introduites par les Etats membres. Les subventions seront versées aux Etats qui se chargent de leur répartition. Les aides ne peuvent pas être versées directement aux entreprises, ni aux collectivités locales.

→ Plus d'informations :

- [Communiqué de presse du Parlement européen](#)

Nouvelle stratégie européenne en faveur de l'emploi

La Commission a présenté le 2 juin une nouvelle stratégie en faveur de l'emploi intitulée « Un engagement commun en faveur de l'emploi ». Le texte définit 3 priorités :

- préserver les emplois, en créer de nouveaux et stimuler la mobilité,
- renforcer les compétences et répondre aux besoins du marché du travail,
- améliorer l'accès à l'emploi.

La Commission souhaite également porter une attention particulière aux jeunes tant au niveau de la formation que de l'emploi afin qu'ils puissent réussir leur entrée sur le marché du travail en dépit de la crise.

Dans cette stratégie, la Commission propose une série de mesures concrètes à mettre en œuvre à l'échelle européenne et nationale :

- La création d'un nouveau mécanisme européen de microcrédit financé par l'Union européenne (réaffectation de 100 millions €) et des institutions financières internationales dont la BEI. Ce mécanisme permettra aux chômeurs de bénéficier des fonds nécessaires à la création de leur entreprise et aux microentreprises d'accéder aux crédits dont elles ont besoin.

- La création d'au moins cinq millions de postes d'apprentis pour les jeunes confrontés au chômage.
- Une aide pour faciliter le retour à l'emploi des plus défavorisés (ex : améliorer la diffusion des offres d'emplois peu qualifiés, création de dispositifs d'incitation à l'embauche).
- Le lancement d'une campagne européenne de sensibilisation et d'information sur les possibilités de mobilité intracommunautaire. La Commission européenne va créer un nouveau service en ligne baptisé « match and map » qui fournira des indications sur les métiers et les formations disponibles dans l'ensemble de l'Europe (version pilote disponible fin 2009).
- La réalisation, par la Commission d'une analyse sectorielle des besoins actuels et futurs des marchés européens du travail, notamment en matière de compétences « vertes ».

→ **Plus d'informations :**

- [Communiqué de presse de la Commission](#)
- [Conclusions de la présidence \(p. 10\)](#)

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
Janvier 2010	7 ^{ème} PCRD (Capacités) – Régions de la Connaissance sur le thème de la Santé – Publication de l'appel le 30 juillet	
Oct.-nov. 2009	7 ^{ème} PCRD (Coopération) – une série d'appel sera publiée fin juillet	
<i>Appels publiés</i>		
27/07/09	7^{ème} PCRD (Personnes) – partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités	lien
14/08/09	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Soutien à la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation	lien
28/08/09	Institut européen de technologie – premières communautés de la connaissance et de l'innovation	lien
10/09/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Eco-innovation	lien
15/09/09	Life+ - protection de l'environnement	lien
01/10/09	Programme Culture – projets pluriannuels de coopération	lien
01/10/09	Programme Culture – projets de coopération	lien
01/11/09	Programme Culture – subvention annuelle de fonctionnement pour des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture	lien